

Communiqué de presse

Castanet-Tolosan, le 1^{er} Décembre 2009

Le GPPEP se positionne sur le Photovoltaïque Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque

Dans sa mission de représentation des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque, le GPPEP désire afficher quelques-unes de ses positions sur le vaste sujet qu'est le Photovoltaïque. Afin de pouvoir échanger et débattre sur chacun de ces axes de réflexion, des groupes de discussions seront ouverts et le résultat de ces différents travaux sera partagé vers tous.

Le GPPEP se positionne en priorité sur des sujets qui touchent les particuliers producteurs (actuels ou futurs) et sur lesquels il pense qu'une réflexion peut débiter. Le GPPEP est heureux de lancer le premier « réseau social de réflexion sur le Photovoltaïque » sur les sujets suivants :

Réduction des délais de raccordement

Bien qu'une réduction importante des délais de raccordement soit annoncée pour l'année 2010, avec un délai de raccordement de 4 mois maximum, nous sommes encore loin de ce que font nos voisins Européens (6 semaines pour l'Allemagne). Des améliorations sont sans doute possible (allègement de la procédure, ...) et le GPPEP désire étudier celles-ci.

Panneaux intégrés ou non

Le système de tarification Française, en différenciant le tarif d'achat en fonction de l'intégration, « impose » les panneaux intégrés à la toiture. Si cela semble une bonne idée pour une maison neuve, le choix de la sur-imposition devrait être possible, sans impact sur les aides, pour les maisons ayant déjà une toiture. Le GPPEP désire mener à bien une réflexion afin de proposer des alternatives à la création de ce "trou d'étanchéité" et éviter la création d'un monopole potentiel de quelques systèmes d'intégration agréés.

Etudier la possibilité de dépassement de la limite de 3 kWc

Le GPPEP désire que cette limite artificielle soit levée car elle va à l'encontre de l'augmentation du besoin d'électricité photovoltaïque et qu'elle représente un frein au développement du Photovoltaïque. Le GPPEP serait plus favorable à une limite haute (maximum 36 kWc), avec éventuellement un tarif de rachat dégressif en fonction de la puissance. Nous pensons qu'il est également nécessaire de mettre en place des mécanismes empêchant la réalisation de projets purement financiers.

Extension des installations existantes pour les particuliers

Nombreux sont les propriétaires d'installations photovoltaïques qui ont suivi les contraintes administratives qui guidaient le dimensionnement de leur installation (limitation à 3kWc). Si le dépassement de la limite de 3kWc était levé, il conviendrait de permettre à ces précurseurs de pouvoir, s'ils le désirent, augmenter leur puissance crête.

Simplification de l'évolution des tarifs d'achats

Savez-vous que la formule de calcul du prix d'achat de l'électricité Photovoltaïque aurait pu être utilisée pour le lancement d'un satellite vers Mars tellement elle est complexe ?



Le GPPEP désire étudier une simplification de cette formule, en prenant en compte les anciens et nouveaux propriétaires mais aussi les contraintes d'évolution des prix et du coût de la vie.

Tarifs adaptés à la localisation

Les pouvoirs publics sont favorables à des tarifs adaptés à la localisation de l'installation, mais uniquement pour des puissances crêtes supérieures à 250 kWc. Le GPPEP pense que cette mesure est discriminatoire pour le particulier et désire réfléchir sur le sujet. Le GPPEP aimerait également aller plus loin dans le découpage en zone, de manière à réellement prendre en compte le fait que le soleil ne brille pas pareil pour tout le monde.

Travailler avec les banques sur plan de financement PV:

Le GPPEP constate que les financements des installations photovoltaïques ne sont ni homogènes (taux disparates selon les régions ou les banques, crédits exorbitants de certaines entreprises de PV), ni spécifiques (pas de prise en compte du crédit d'impôts, du paiement annuel par EDF AOA, ...).

Le GPPEP désire lancer une réflexion portant sur une offre de financement compatible avec les revenus de tous.

Promouvoir la Maitrise des Dépenses d'énergie (MDE).

Le GPPEP encourage, au sein même de ses statuts, la réduction de la consommation d'électricité. D'une manière plus générale, il prône la maîtrise des dépenses d'énergies et désire engager une réflexion sur les actions à mener pour coupler ces deux thématiques : Photovoltaïque et MDE.

L'ensemble de ces sujets seront livrés à la perspicacité des membres du GPPEP et nous espérons pouvoir rapidement faire des propositions qui prennent en compte l'avis et les idées des principaux intéressés : Les particuliers producteurs (actuels ou futurs) d'électricité photovoltaïque.

L'association GPPEP

Créée en Septembre 2009, l'association loi 1901 GPPEP pour « Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque » a pour but premier de représenter et défendre ses adhérents, auprès des instances gouvernementales et des acteurs de la filière photovoltaïque (professionnels, ...). GPPEP est une association créée par des particuliers ayant des panneaux photovoltaïques, pour des particuliers ayant déjà une installation ou désirant en posséder une.

Notre association regroupe majoritairement des particuliers, mais nous invitons également les acteurs de la filière photovoltaïque à adhérer (les statuts le permettent) car nous devons faire abstraction de nos visions du monde pour croiser nos intérêts et ceux d'autrui. Pour le bien du photovoltaïque.

Contacts presse et demande de dossier de presse

David Trebosc Président 05.34.66.44.48

Didier Michaud Secrétaire 02.51.06.23.55

Email contact@gppep.org

Site http://gppep.org

Ref: 00034

2/2



Ensemble pour un futur Photovoltaïque

HTTP://GPPEP.ORG - CONTACT@GPPEP.ORG